

PARTIE 4 :

Extension du dispositif « *louer abordable* »



Extension de « louer abordable » en zone C

ELAN : art. 162 / CGI : art.31, I, 1°, o, 1, art.156, I,3

Qu'est ce que c'est?

- Une déduction fiscale spécifique des revenus fonciers (15% à 85%)
 - En contrepartie d'un conventionnement ANAH du logement

Ce dispositif excluait la zone C (sauf intermédiation locative) ce qui ne permettait pas de le mobiliser dans le cadre des opérations de revitalisation des villes moyennes (Cœur de ville)

Le dispositif est étendu à la zone C sous 2 conditions:

- Conventionnement ANAH social ou très social
- Convention avec travaux donc obligation de location pendant 9 ans
- Application aux conventions signées après le 1/01/2019

Niveau loyer/Zone	A/Abis/B1	B2	C
Intermédiaire	30%	15%	/
Social/Très social	70%	50%	50%
Intermédiation	85%	85%	85%